

Rougeole : se faire vacciner, seule solution pour enrayer l'épidémie

Le Département de la santé et des affaires sociales communique :

L'épidémie de rougeole est à nouveau aux portes du canton de Neuchâtel. Le 5 février 2009, le Service cantonal de la santé publique a été informé par le médecin cantonal vaudois du fait qu'une adolescente malade de la rougeole et contagieuse avait eu des contacts avec une centaine de personnes dans le canton dans le cadre d'un spectacle à Colombier. Le Service de santé publique a immédiatement pris des mesures pour vérifier si des personnes étaient à risque et si l'épidémie risquait de se propager dans le canton. A l'heure actuelle, le problème semble limité. Les personnes à risque ont été informées: En cas de questions de la population, une ligne info-public sera disponible dès lundi 9 février 2009 au Service de la santé publique, en composant le 032 889 11 01.

Invitation à se faire vacciner !

Le médecin cantonal invite toutes les personnes nées après 1963, qui n'ont pas été vaccinées, qui n'ont reçu qu'une seule dose ou qui ne se souviennent pas avoir eu la rougeole, à se faire vacciner. Ces personnes sont priées de contacter leur médecin traitant. La vaccination de cette partie de la population est actuellement la seule mesure pour freiner cette épidémie. A terme, la vaccination de plus de 95 % de la population permettrait d'éradiquer la rougeole si tous les pays se donnaient les moyens d'atteindre cet objectif.

Pour rappel, une jeune fille de 12 ans est décédée des suites de la rougeole à Genève le 29 janvier. Cette française de Haute-Savoie avait été transférée aux HUG en raison d'une complication grave (encéphalite). L'épidémie qui sévit en Suisse depuis 2006 a causé plus d'une centaine d'hospitalisations, des milliers de consultations médicales et d'heures d'absentéisme, en particulier scolaire.

Les services de santé publique consacrent des dizaines d'heures chaque fois qu'un cas est signalé pour identifier tous les contacts et proposer des mesures de protection à la population exposée.

Ces conséquences humaines et économiques sont lourdes et détournent des moyens de santé publique qui pourraient être consacrés à d'autres besoins. Elles pourraient être évitées si chacun, de manière responsable, se faisait vacciner, pour se protéger et protéger les autres en réduisant la circulation de ce virus.

- **Ligne info-public au 032 889 11 01, dès lundi 9 février, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

Pour de plus amples renseignements:

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, ligne info-médias, tél. 032 889 11 02.

Neuchâtel, le 6 février 2009